

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 02 MARS 2020

L'an **deux mille vingt** et le **deux** du mois **de mars** à **15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 février 2020.**

Date d'affichage : **25 février 2020.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Denis MALOSSANE - Antoine PES - Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2020/06 Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341-1, L 2342, L 2342-2, L 2343, L 2343-2 et R 241-1 à R 241-3 ;

Vu l'approbation du budget unique de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 (délibération N° 2019/15) ;

Vu les délibérations N° 2019/24 et 2019/43 en date du 03 juin et du 25 novembre 2019, décidant des virements de crédit relatif à cet exercice ;

Considérant que Monsieur Antoine PES, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019 ;

Monsieur Antoine PES expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Antoine PES, conseiller municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le compte administratif de la commune au titre de l'année 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO